



21 janvier 2016

## **Centre de transit provisoire pour demandeurs d'asile à Gamsen**

**(IVS).- Face à l'augmentation très importante du nombre de demandes d'asile déposées par des requérants en Suisse, les cantons doivent chercher de nouveaux hébergements collectifs. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) s'efforce de trouver des solutions adéquates. Devenu libre récemment à Gamsen, un centre d'hébergement de 90 places utilisé depuis 2012 pour des travailleurs pourrait servir au logement provisoire de requérants d'asile. Le DSSC a pris contact à ce sujet avec les autorités communales de Brigue-Glis.**

Jusqu'à la fin mai, le canton a dû accueillir en moyenne 50 personnes par mois, soit le 3.9% du total des arrivées en Suisse. De juin à décembre, la moyenne des arrivées a fortement augmenté et se situe à 185 personnes par mois. Si au 1<sup>er</sup> janvier 2015 on dénombrait dans le canton 1'962 personnes à héberger, à fin décembre ce nombre s'élevait à plus de 2'700. Cette augmentation signifie que le DSSC doit trouver de nouvelles solutions car la capacité d'accueil des centres d'hébergement collectif est actuellement pleinement utilisée. Il a ouvert avant Noël une structure à Sion et pourrait également encore utiliser un abri PCi de la capitale.

Ainsi, le département a demandé à la commune de Brigue-Glis une prolongation de cinq ans de l'actuelle autorisation d'utiliser des logements pour travailleurs. L'objectif est d'héberger en premier accueil, dans cette structure (containers), des familles ainsi que des femmes et des hommes seuls en provenance directe des centres de procédure de la Confédération. Les requérants d'asile devront y séjourner provisoirement en attendant leur déménagement dans un autre logement disponible en Valais.

La prise en charge sociale et administrative sera assurée par le Service de l'action sociale. Tous les autres aspects, comme la sécurité, seront examinés et mis en œuvre en collaboration avec les personnes responsables de la municipalité de Brigue-Glis.

Des programmes d'occupation ainsi que des cours de langue seront organisés sur place ou dans les locaux de l'Office de l'asile. Les enfants en âge de scolarité suivront un enseignement adapté directement dans le centre. Une scolarité ordinaire ne pourra être envisagée que si un hébergement durable aura pu être trouvé pour la famille.

Le DSSC organisera une séance d'information pour la population.

Le Département remercie le Conseil communal de Brigue-Glis et la population pour leur collaboration et leur bonne volonté à accueillir des personnes ayant fui la guerre.

**Personne de contact :**  
**La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten – 079 248 07 80**

